Les jeunes conseiller.ere.s du CESE et des CESER ont échangé sur la prise en compte des jeunes dans les institutions

PUBLIÉ LE 23/05/2016

Pour la première fois, les jeunes conseiller.ère.s représentants les organisations étudiantes et mouvements de jeunesse des CESER et du CESE se sont réuni.e.s pour travailler sur la place et la prise en compte des jeunes au sein de ces institutions. UNE JOURNEE D'ECHANGE EN PRESENCE DU MINISTRE DE LA JEUNESSE, DU PRESIDENT DU CESE ET DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DES CESER Patrick Kanner, Ministre de la Jeunesse, de la Ville et des Sports, Patrick Bernasconi Président du CESE et Laurent Degroote Président de l'Assemblée des CESER de France ont échangé avec ces jeunes durant la matinée. Ont été notamment évoqués le faible nombre de jeunes présents dans ces institutions, les difficultés rencontrées par les conseiller.ère.s à exercer leur mandat ainsi que les solutions qui pourraient être apportées. Les trois intervenants ont salué la motivation et le travail des conseillers et ont pris note de l'importance de l'échéance du 1er Janvier 2018, date du renouvellement des CESER qui pourrait permettre un rajeunissement significatif de ceux-ci, ainsi qu'une augmentation du nombre de sièges pour les conseiller.ère.s jeunes représentant les organisations de jeunesse. L'après-midi a été consacrée à des travaux thématiques en groupe, mêlant les conseiller.ère.s CESE, les conseillers CESER et des membres des organisations de jeunesse, sur les sujets de la collaboration entre le CESE et les CESER, de la gouvernance dans les CESER et de l'ouverture des CESER à la société civile. « Cette journée constitue le point de départ d'une dynamique de rencontres et d'échanges à venir sur ces sujets, pour contribuer à repenser la place des jeunes dans les institutions de la République et plus largement, dans notre démocratie. La prochaine rencontre aura lieu en octobre 2016 », s'est félicité Emelyn Weber, présidente du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse du CESE.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026